



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 15975

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation de la grotte de Lascaux. La grotte de Lascaux est gravement contaminée par un champignon (le fusarium) et une bactérie (*Pseudomonas fluorescens*) qui menacent jour après jour les peintures rupestres vieilles de 17 000 ans. Il semblerait que la gestion de la grotte par les monuments historiques soit remise en cause par les autorités archéologiques et universitaires. D'autre part, l'UNESCO n'aurait pas été informée de la contamination par l'Etat français et n'aurait donc pas pu informer le Conseil international des monuments et des sites. Aussi, elle l'interroge sur l'opportunité de créer un organisme spécifique chargé de gérer le patrimoine français qui comprend 170 sites et sur le rôle de l'Etat français par rapport à l'UNESCO dans de tels cas de contamination.

## Texte de la réponse

La grotte de Lascaux à Montignac, site exceptionnel inscrit au patrimoine mondial, fait l'objet d'une attention constante des services du ministère de la culture, notamment depuis sa fermeture au public en 1963. Les mesures drastiques prises alors se sont révélées efficaces pour maintenir un bon équilibre climatique et biologique, qu'il fallait assurer dans la longue durée. La conservation de ce lieu insigne est de la responsabilité de l'Etat en sa qualité à la fois de propriétaire et de responsable de la conservation du patrimoine. Les interventions qu'il conduit sont parfaitement conformes à la convention du patrimoine mondial adoptée par la conférence générale de l'UNESCO en 1972 et ratifiée par la France en 1975. Après l'apparition de moisissures affectant les sols des sas d'entrée et la cavité elle-même, le ministre de la culture et de la communication a créé, en juillet 2002, un comité scientifique pluridisciplinaire et international. Ce comité rassemble, à l'échelle européenne, des hydrogéologues, des géochimistes, des microbiologistes, des climatologues, des archéologues et des spécialistes de la conservation préventive des monuments historiques. Les travaux du comité, qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises, ont pour objectif de réaliser dans un premier temps un état de la situation de ce milieu souterrain et de contribuer à la recherche d'une solution de conservation pérenne et la moins intrusive possible sur la cavité et ses peintures. Il s'agit aussi à partir du cas emblématique de Lascaux de développer une recherche appliquée, en conservation préventive, adaptée aux exigences et aux particularités de ce type de site préhistorique et qui sera porteuse d'enseignements pour d'autres cavités au plan national et international.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15975

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 avril 2003, page 2605

**Réponse publiée le** : 30 juin 2003, page 5156